



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

**de la Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles**

Le mercredi 10 février 2016 — Vol. 44 N° 68

Élection à la vice-présidence

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

Abonnement annuel (TPS et TVQ en sus):

Débats de l'Assemblée	145,00 \$
Débats de toutes les commissions parlementaires	500,00 \$
Pour une commission parlementaire en particulier	100,00 \$
Index (une session, Assemblée et commissions)	30,00 \$

Achat à l'unité: prix variable selon le nombre de pages.

Règlement par chèque à l'ordre du ministre des Finances et adressé comme suit:

Assemblée nationale du Québec
Direction de la gestion immobilière et des ressources matérielles
1020, rue des Parlementaires, bureau RC.85
Québec (Québec)
G1A 1A3

Téléphone: 418 643-2754
Télécopieur: 418 643-8826

Consultation des travaux parlementaires de l'Assemblée ou des commissions parlementaires dans Internet à l'adresse suivante:
www.assnat.qc.ca

Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

**Commission permanente de l'agriculture, des pêcheries, de
l'énergie et des ressources naturelles**

Le mercredi 10 février 2016 — Vol. 44 N° 68

Table des matières

Élection du vice-président, M. Alexandre Iracà

1

Intervenants

M. Sylvain Pagé, président

M. Norbert Morin
Mme Lorraine Richard
Mme Sylvie D'Amours

Le mercredi 10 février 2016 — Vol. 44 N° 68

Élection à la vice-présidence

(Douze heures six minutes)

Le Président (M. Pagé) : Alors, s'il vous plaît, chers collègues... ou peut-être même on peut fermer la porte à l'arrière, s'il vous plaît, pour qu'on puisse procéder. Alors, je constate le quorum. Je déclare la séance de la Commission de l'agriculture, pêcheries, énergie et ressources naturelles ouverte.

La commission est réunie, comme vous le savez, afin de procéder à l'élection à la vice-présidence de la commission.

Conformément à l'article 127 de notre règlement, la Commission de l'Assemblée nationale a décidé que la vice-présidence de cette commission revenait à un membre du groupe parlementaire formant le gouvernement. Selon l'article 135 du règlement, le vice-président de chaque commission est élu à la majorité des membres de chaque groupe parlementaire. Donc, je vais demander à chacun l'accord.

Élection du vice-président, M. Alexandre Iracà

Je suis donc prêt à recevoir vos propositions au poste de vice-présidence.

M. Morin : M. le Président.

Le Président (M. Pagé) : Oui, M. le député de...

M. Morin : Côte-du-Sud.

Le Président (M. Pagé) : ...Côte-du-Sud, oui.

M. Morin : Qui est Kamouraska-Montmagny-L'Islet.

Le Président (M. Pagé) : Oui, c'est ça. C'est parce que je sais que le nom de votre circonscription maintenant, il est très long. Oui, allez-y, je vous écoute.

M. Morin : Donc, M. le Président, je fais motion afin que le député de Papineau soit élu vice-président de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles.

Le Président (M. Pagé) : Parfait. Alors, est-ce que, de la part du groupe parlementaire formant le gouvernement, cette proposition est adoptée? Est-ce que je dois demander avant s'il y a d'autres propositions? Oui. Parce que, pour procéder, je pense, correctement, je vais demander : Est-ce qu'il y a d'autres propositions? Il n'y a pas d'autre proposition. Alors, maintenant, je repose la question : Est-ce que, de la part de votre groupe parlementaire, cette proposition est adoptée?

Des voix : Adopté.

Le Président (M. Pagé) : De la part de l'opposition officielle, est-ce que cette proposition est adoptée?

Mme Richard : Adopté.

Le Président (M. Pagé) : Et, de la part du deuxième groupe d'opposition, est-ce que la proposition est adoptée?

Mme D'Amours : Adopté.

Le Président (M. Pagé) : Parfait. Alors, je déclare donc le député de Papineau élu à la vice-présidence de cette commission, de ce qu'on appelle la CAPERN. Je lui souhaite un excellent mandat. Ça sera un plaisir de travailler avec lui.

Je lève donc la séance de cette commission, puisqu'elle a accompli son mandat, et j'ajourne les travaux sine die. Merci tout le monde.

(Fin de la séance à 12 h 8)